Envoyé en préfecture le 19/08/2026
Reçu en préfecture le 19/08/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260819-DB_2026_5-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

COMMUNE DE TREVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation :
LE 11/08/2026

Délibération DB-2026-57

ACTUALISATION DES TARIFS PUBLICS COMMUNAUX – FIXATION DES PRIX DE VENTE POUR LES OUVRAGES DESHERBES DE LA BIBLIOTHEQUE, LE MATERIEL PROMOTIONNEL MUNICIPAL ET LA CESSION D'ANCIEN MOBILIER SCOLAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 18 AOUT 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le Dix-huit Aout à Dix-huit Heures et Trente Minutes le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Tréveneuc sous la Présidence de SERANDOUR Marcel, Maire.

PRÉSENTS : BIGOURIE Séverine, CHAMPAGNE Isabelle, CHARTIER Pierre-Yves, CLOCHET Jean-Jacques, DESPOIX Maryse, DRILLET Alain, ESCANDE Bernard, LE ROUX Marie, PELLAN Nicolas, SERANDOUR Marcel, SZYSZKA-COLLARD Sandrine et SZYSZKA Jean-Lou

ABSENTS REPRESENTES : KERVOËL Annick, procuration à Maryse DESPOIX - HIRIGOYEN Julie, procuration à Séverine BIGOURIE - GOULVEN Amélie, procuration à Marcel SERANDOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CHARTIER Pierre-Yves

La séance est ouverte à dix-huit heures et trente minutes par Marcel SERANDOUR.

☙ ❧

☙ Délibération ❧

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L. 2112-1 et L. 2141-1 ;
VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;
VU la délibération DB-2025-50 du 18 novembre 2025 portant sur les tarifs publics communaux pour les années 2026-2027 ;
VU l'arrêté créant la régie de recettes communale et désignant le régisseur et le mandataire suppléant ;
CONSIDERANT la volonté de favoriser le réemploi des livres sortis des collections de la bibliothèque et la cession d'équipements réutilisables ;
CONSIDERANT que l'ancien mobilier scolaire et de restauration ne présente plus d'utilité pour le service public communal depuis la fermeture de l'établissement ;

Après en avoir délibéré, par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
15		

✓ **APPROUVE** la création et la mise à jour des tarifs publics communaux suivants **:**

- Ouvrages désherbés de la bibliothèque :

Envoyé en préfecture le 19/08/2026
Reçu en préfecture le 19/08/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260819-DB_2026_5-DE

- Prix de vente unitaire : 0,50 € à 2,00 € par ouvrage.
- *Modalités :* Le tarif sera arrêté au cas par cas par l'équipe des bénévoles de la bibliothèque selon la qualité, la rareté et l'état du livre. Encaissement réalisé par le régisseur ou son mandataire suppléant.

- Produits dérivés – Promotion de la commune :
  - Lampe porte-clé logo Tréveneuc : 2 € l'unité.
  - Autocollant logo Tréveneuc : 1 € l'unité
- Ancien mobilier scolaire et de restauration :
  - Petite chaise scolaire : 10,00 € l'unité.
  - Chaise moyenne / grande : 15,00 € à 20,00 € l'unité.
  - Petite table / bureau : 25,00 € l'unité.
  - Grande table (classe / cantine) : 50,00 € l'unité.

✓ **AUTORISE** la cession de ce mobilier réformé aux particuliers et/ou associations aux tarifs fixés ci-dessus.
✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
✓ **DIT QUE** les recettes correspondantes seront imputées au budget principal de la commune de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Pierre-Yves CHARTIER

Le Maire,
Marcel SERANDOUR

MAIRIE DE TRÉVENEUC (Côtes-d'Armor)